



Vie Féminine en action !

Dans le cadre de la campagne « La santé, ça ne doit pas se mériter. C'est un droit ! »

La santé, ça ne doit pas se mériter. C'est un droit !

À l'occasion de la Journée Internationale des Migrants, ce mercredi 18 décembre, Vie Féminine investit l'espace public afin de porter la parole des femmes en séjour irrégulier auprès de Maggie De Block. L'association souhaite interpeller la secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration sur les difficultés rencontrées par ces femmes « invisibles » pour se faire soigner et lui demande d'améliorer l'accès à l'Aide Médicale Urgente, actuellement source de discriminations.

L'accès aux soins de santé est un droit universel, inscrit dans une série de textes fondamentaux (Déclaration universelle des droits de l'Homme, Constitution belge, etc.). Bien qu'elles ne soient pas affiliées à une mutuelle, les personnes en séjour irrégulier ont en principe le droit de se faire soigner via l'aide médicale urgente (AMU) et, ainsi, bénéficier de soins de santé à un prix abordable (consultation d'un soignant, achat de médicaments, etc.)

Or, dans les faits, ce droit n'est pas correctement appliqué. L'information claire et complète ne circule pas, ou du moins pas assez facilement. Les démarches administratives sont longues et complexes. La situation est particulièrement difficile pour les migrants vivant à la rue, ainsi que les familles. Les femmes sont par ailleurs plus fragiles face à ces déficiences du système : suivi de grossesse chaotique, droit à l'avortement compromis, soins gynécologiques peu assurés, lait en poudre et moyens de contraception (hormis la pilule) pas accessibles, etc.

L'article 28 de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille stipule pourtant explicitement que « les travailleurs migrants et les membres de leur famille ont le droit de recevoir tous les soins médicaux qui sont nécessaires (...). De tels soins médicaux d'urgence ne leur sont pas refusés en raison d'une quelconque irrégularité en matière de séjour ou d'emploi. »

C'est pourquoi, en cette Journée Internationale des Migrants, Vie Féminine passe à l'action pour demander à Mme De Block, Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, que des améliorations soient amenées au fonctionnement de l'aide médicale urgente afin qu'il ne produise plus d'injustices comme c'est actuellement le cas.

Vie Féminine souhaite faire entendre les voix des femmes sans-papiers. Ces femmes, invisibles en raison de leur statut, se feront entendre aujourd'hui en laissant leurs messages sur des blouses de patient, symbolisant les soins auxquels elles n'ont pas, ou que très difficilement, accès.

En outre, l'association a transmis à Mme De Block des revendications très précises, en lien avec les vécus de ces femmes.

Uniformiser et simplifier les démarches auprès des CPAS

« On se débrouille. Quand on est malade, on ne sait pas faire toute cette procédure-là. Sauf quand j'ai accouché. Là, je n'ai pas eu le choix, donc j'ai demandé au CPAS. »

K., Liège

Les procédures sont tellement compliquées que les femmes ne les comprennent pas ou sont découragées de les entamer. De plus, les démarches changent d'un CPAS à un autre.

Uniformiser et simplifier la procédure administrative serait bénéfique pour les demandeurs de l'AMU mais aussi pour les CPAS.

Proposer une information large et accessible à tous les publics

« La première fois que je suis tombée malade en Belgique, je ne savais pas si j'avais le droit à des soins de santé et encore moins quelle démarche je devais faire. » M., Ixelles

L'information entourant l'aide médicale urgente est compliquée à comprendre, difficilement accessible. On estime que c'est une des premières causes de l'éloignement des personnes sans-papiers des soins. Or, grâce à une information accessible, dans différents relais, dans sa propre langue, facilement compréhensible, les personnes en séjour irréguliers pourraient sans doute mieux activer leur droit aux soins de santé.

Généraliser les bonnes pratiques

« Il faut d'abord prendre un rendez-vous chez un médecin, que la plupart du temps j'ai dû payer, pour qu'il me rédige une attestation de demande de soin à remettre à mon assistante sociale du CPAS, afin qu'elle me donne un réquisitoire pour me rendre à nouveau chez le médecin pour poursuivre un traitement qui sera pris en charge financièrement. » M., Ixelles

Des mécanismes sont pourtant déjà utilisés qui facilitent l'accès aux soins aux personnes bénéficiant de l'aide médicale urgente : utiliser la carte médicale (valable 3 mois et qui permet de ne pas avoir besoin de refaire toutes les démarches à chaque fois qu'on a besoin de soins), généraliser l'emploi par les CPAS de la liste de soins et médicaments hors nomenclature Inami établie par Fedasil, activer systématiquement une procédure d'urgence pour permettre un réel accès à l'avortement... Généraliser ces bonnes pratiques permettrait réellement de lever des freins à l'accès aux soins de santé.

Réagir aux situations de non-droit

« J'ai demandé: "Et si mon fils est malade?", l'assistante sociale du CPAS à la rue Haute m'a dit "C'est comme ça ici à Bruxelles, tu n'as pas le droit. Si c'est grave, alors on verra..." » B., Bruxelles

Cette phrase, B. l'a entendue lorsque le CPAS de la ville de Bruxelles lui a enlevé son droit à l'aide médicale urgente au moment où elle a eu un fils. Elle qui bénéficiait de l'AMU, tout d'un coup, se retrouvait dans l'incapacité de financer ses soins de santé. En effet, le CPAS se considère incompetent en matière d'AMU pour les familles, les renvoyant vers l'aide qu'elles peuvent recevoir à Fedasil. Or, cette aide (logement, aide matérielle et médicale), les personnes en séjour irrégulier sont en droit de la refuser. Le CPAS doit donc dans ce cas faire en sorte qu'elles puissent, si elles rentrent bien dans les conditions, continuer à bénéficier de l'aide médicale urgente. Ce que le CPAS de la ville de Bruxelles refuse de faire. En agissant de la sorte, il se met en porte-à-faux vis-à-vis de la loi. Il nous semble essentiel que Mme De Block, en tant que Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté ayant donc les CPAS dans ses attributions, mette fin à ces situations de non droit.

Ces revendications ont été adressées ce matin à Madame De Block, vous trouverez la lettre qu'elle a reçue en annexe de ce document.

Nous espérons que ce dispositif de blouses vides symbolisant l'invisibilité des femmes en séjour irrégulier permettra à Madame De Block d'entendre et d'être sensible aux difficultés qu'elles rencontrent quotidiennement dans l'accès aux soins de santé.

Contacts

Hélène Spitaels

Coordinatrice nationale de Vie Féminine asbl
coordinatrice-nationale-hs@viefeminine.be
02/227.13.10

Jennifer Fileccia

Chargée de communication
communication@viefeminine.be
02/227.13.28

Vie Féminine – Mouvement féministe d'éducation permanente

Rue de la poste 111 - 1030 Bruxelles
02/227.13.00
www.viefeminine.be